

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 25 NOVEMBRE 2009

L'an deux mil neuf, le mercredi 25 novembre 2009 à 20h15, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués jeudi 19 novembre 2009, se sont réunis en séance publique à la Mairie sous la présidence de Monsieur Alain DELAFOY, Maire.

### ETAIENT PRESENTS :

Mesdames BEAUTE, JOUGLET, LEROUX, NEON, PEYRELADE,

Messieurs DELAFOY, ALLETON, BLIN, CORRE, GARNIER, LISEMBART, POULAIN, BRUNET, GOYET, LANELUC, LEROY, PLEUVRY, VINCENT,

ABSENTS ET EXCUSES : M. ALLETON, M. HUBERT, M. PARIS, Mme THONG,

ABSENT : M. GARNIER,

### POUVOIRS :

M. ALLETON a donné pouvoir à M. M. DELAFOY

M. HUBERT a donné pouvoir à M. VINCENT,

Mme THONG a donné pouvoir a M. CORRE,

M. PARIS a donné pouvoir à M. BRUNET,

Secrétaire de séance : M. PLEUVRY

M. Le Maire précise que deux points sont à rajouter à l'ordre du jour :

1-Lotissement Taillis Pressoir : Vente du lot N° 45

2-Modification de la délibération en date du 25 juin 2009 relative au recrutement pour le restaurant scolaire et l'accueil périscolaire

Le compte rendu de la réunion du 22 octobre 2009 est considéré comme approuvé.

### 1-ADMINISTRATION GENERALE - PERSONNEL

#### a - Renouvellement Convention ATESAT

- Vu la loi n°2001-1168 du 11 décembre 2001 portant mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier, dont l'article 7.1 offre la possibilité à certaines collectivités de recourir à l'assistance technique de l'Etat dans les domaines de la voirie, de l'aménagement et de l'habitat en raison de l'insuffisance de leurs moyens financiers et humains ;

- Vu le décret n° 2002-1209 du 27 septembre 2002 relatif à l'assistance technique fournie par les services de l'Etat au bénéfice des communes et de leurs groupements ;

- Vu l'arrêté du 27 décembre 2002 relatif à la rémunération de l'assistance technique fournie par l'Etat aux communes et à leurs groupements au titre de la solidarité et de l'aménagement du territoire ;

- Considérant que les services de l'Etat (DDEA puis DDT à partir du 1er janvier 2010) peuvent assurer une mission dite d' « Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire » (ATESAT) ;

- Considérant que la commune répond aux critères définis par la loi du 11 décembre 2001 et le décret du 27 septembre 2002 pour bénéficier de l'ATESAT ;

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide**

**D'APPROUVER le renouvellement de cette convention de la façon suivante :**

**« le calcul de la rémunération de la mission, conduisant à un montant forfaitaire annuel de 3260.40 € pour l'année 2010, revalorisé ensuite annuellement selon l'article 5 de la convention »**

**D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention ATESAT s'y rapportant pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2010, renouvelable deux fois par tacite reconduction ;**

**D'AUTORISER Monsieur le Maire à prendre toute décision concernant l'exécution ou le règlement de la convention d'ATESAT.**

**Adopté à l'unanimité.**

#### **b) ACCUEIL RESTAURANT SCOLAIRE :**

Comme vous le savez, depuis la rentrée de septembre 2009, le recouvrement des produits du restaurant scolaire et de la garderie a changé et que le paiement ne se fait plus avec des tickets mais par l'établissement d'une facture, un délai a été donné aux familles pour le remboursement de ces tickets.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'entériner que ces tickets ne seront plus pris en compte à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010. Une info sera remise aux parents pour rappel.**

**Adopté à l'unanimité.**

#### **c- Ratios avancement de grade 2009**

L'article 49 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée par la loi N°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale a été modifié.

La nouvelle rédaction de cet article modifie profondément les modalités d'avancement de grade des fonctionnaires territoriaux, en donnant aux Assemblées délibérantes la compétence de fixer les **TAUX DE PROMOTION**.

<b>Grade d'origine</b>	<b>Grade d'avancement</b>	<b>Taux</b>
Adjoint Technique de deuxième casse	Adjoint technique de première classe	100%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de voter un taux de 100% en terme d'avancement de grade afin de permettre aux agents concernés d'évoluer en terme de carrière.

A noter que ce tableau fera l'objet d'un examen en Comité technique paritaire et devra être entériné par la collectivité lors du prochain conseil municipal.

Adopté à l'unanimité.

## **2-URBANISME :**

### **a) Modification articles du règlement du PAZ du Grand Plessis.**

La collectivité souhaite modifier certains articles du PAZ du Grand Plessis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à demander la nomination d'un commissaire enquêteur et procéder au lancement de l'enquête publique correspondante.

Adopté à l'unanimité.

### **b) Modification articles POS de la commune**

La collectivité souhaite modifier certains articles du POS.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à demander la nomination d'un commissaire enquêteur et procéder au lancement de l'enquête publique correspondante.

Adopté à l'unanimité.

## **3-ECONOMIE**

La commune de Ruaudin a signé une convention de concession avec la SECOS et la SARL GILET pour la construction d'une unité de production en charcuterie-salaison le 3 novembre 1998.

La société GILET a subi une liquidation judiciaire depuis le 15/09/2009 et Maître Maes, liquidateur nous a informés de la reprise de l'activité professionnelle par le la SARL Charcuterie Prunier Père et Fils.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide

D'AUTORISER la vente du bien immobilier de la SECOS à SNG Prunier pour un montant minimum de 250 000€ HT.

A noter que cette transaction mettra fin à la convention de concession passée avec la commune, sans que la SECOS n'exige un solde à payer (les dettes des impayées de la société GILET (loyers indues, taxes...)).

D'AUTORISER M. Le Maire à mettre fin à la convention et SIGNER, le cas échéant, tous documents nécessaires à la régularisation de ce dossier.

Adopté à l'unanimité

M. LISEMBART précise que la commission Développement Economique a effectué un travail important pour permettre le maintien de l'activité et des emplois sur la commune.

#### **4-BUDGETS**

##### **a - Indemnités Receveur**

En application des dispositions de l'article 97 de la loi 82/213 du 2 mars 1982 et du décret 82/979 du 19 novembre 1982, un arrêté en date du 16 décembre 1983 a précisé les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables chargés des fonctions de receveur des communes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'émettre un avis favorable au versement de cette indemnité.

Adopté à l'unanimité.

##### **b - Recouvrement taxes Ordures Ménagères sur location.**

La taxe des ordures ménagères des logements communaux ayant été payée par la commune, propriétaire, il convient de facturer cette taxe aux locataires de ces logements. Il s'agit de :

- ❖ M. COCHELIN 61, rue principale pour 47 €,
- ❖ Mme VALLEE 38, rue principale pour 66€,
- ❖ Melle SEPCHAT 61 rue principale pour 93€ (partie au 31/10/2009)
- ❖ Madame BOUGARD, fleuriste 24 rue Principale pour 101€,
- ❖ Melle TOLMONT 24 rue Principale pour 101€,
- ❖ Le Bureau de Poste pour un montant de 193 €
- ❖ Mme CHEVREAU pour un montant de 79€
- ❖ Mme GRUAU pour un montant de 40€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser le Maire à émettre les titres correspondants »

Adopté à l'unanimité.

##### **c - Indemnité de gardiennage**

La circulaire NOR/INT/A/87/00006/C du 8 janvier 1987, a précisé que le montant maximal de l'indemnité fixé aux préposés chargés du gardiennage des églises

communales pouvait faire l'objet d'une revalorisation annuelle au même taux que les indemnités exprimées en valeur absolue allouées aux agents publics et revalorisées suivant la même périodicité.

Par courrier en date du 27 janvier 2009, la DRCL nous a fait parvenir cette circulaire et nous demande de délibérer sur l'attribution de l'indemnité pour le gardiennage des églises communales.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de verser cette indemnité d'un montant de 118,02€ euros à M Michel Patry.**

**Adopté à l'unanimité.**

### **5-INTERCOMMUNALITE**

La réforme territoriale en cours prévoit notamment que les communes seules devront avoir fait le choix d'intégrer une avant le 31 décembre 2011.

Des contacts ont été pris avec différentes structures voisines.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de délibérer afin d'attester que la commune de Ruadin s'engage à s'orienter vers une structure intercommunale dans les délais qui nous sont impartis.**

**Adopté à l'unanimité.**

### **6-DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS**

**Le conseil prend acte des décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations comme indiquées ci-dessous.**

#### **1-BUDGET COMMUNE**

<b>DATE</b>	<b>NOMS FOURNISSEURS</b>	<b>LIBELLE</b>	<b>MONTANT</b>
15/10/2009	HRC	Travaux entretien voirie	<b>15 576.23 €</b>
26/10/2009	LEBLANC CHROMEX	Matériel illuminations rideaux - guirlandes	<b>4 753.14 €</b>
29/10/2009	GT LOISIRS	Matériel-Outillage voirie saleuse - sableuse	<b>7 486.96 €</b>
13/11/2009	ART METAL 72	Voirie passerelle le Pré du Chêne	<b>8 503.56 €</b>

17/11/2009	BARBE - DEVAUX SAS	Bat Hôtel de Ville - Salle de Conseil - Ancien Bâtiments T	1 959.21 €
------------	-----------------------	------------------------------------------------------------------	------------

### 2-BUDGET ZAC DES HUNAUDIERES

DATE	NOMS FOURNISSEURS	LIBELLE	MONTANT
17/11/2009	IRPL	Réalisation levé topographique et étude	10 70.00 €

### 3-BUDGET ASSAINISSEMENT

DATE	NOMS FOURNISSEURS	LIBELLE	MONTANT
26/10/2009	ELECTRO- BOBINAGE ANGEARD	Remise en état pompe seepex type BN 1024	6 767.75 €

### POINTS SUPPLEMENTAIRES

#### 7- Lotissement Taillis Pressoir : VENTE LOT N° 45

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'annuler la délibération en date du 22 juillet 2009, en raison d'une erreur dans le prix énoncé (43 946.49€) et autorise Monsieur le Maire à prendre une nouvelle délibération concernant la vente du lot N° 45 d'une superficie de 584m<sup>2</sup> cadastrée AO N°233 pour un montant de 43 795, 99 € HT, majoré du taux de la TVA en vigueur à la signature de l'acte définitif, à Monsieur et Madame GUENNEC résident 5 bis Rue Maurice Ravel 72230 RUAUDIN et de signer toutes les pièces relatives à cette vente.

L'acte authentique sera signé chez Maîtres PERON, FOUQUET-FONTAINE, notaires à Parigné l'Evêque.

Adopté à l'unanimité.

#### 8)Modification délibération en date du 25 juin 2009 :

Par délibération en date du 25 juin, le conseil municipal a décidé de recruter pour le restaurant scolaire et l'accueil périscolaire :

- Un agent à raison de 4 heures semaine,
- Un agent à raison de 9H00 semaine, (restaurant et ménage école maternelle)
- Un agent à raison de 16H30 semaine (restaurant et garderie du matin)

Du 2 septembre 2009 jusqu'au 2 juillet 2010.

Il s'avère que le contrat de 9H00/semaine ne se justifie plus à cette hauteur.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de modifier la durée de temps de travail de ce contrat de 9H00 à 7H00.**

**Adopté à l'unanimité.**

## **9-INFORMATIONS DIVERSES**

**Bulletin municipal :** Le Maire rappelle que les Associations doivent remettre leurs articles avant fin de ce mois.

### **Assainissement :**

#### **Déplacement de la station d'épuration (cabinet NTE)**

Dans le cadre des travaux de déplacement de la station d'épuration, deux consultations avaient été lancées fin octobre 2009 :

- ***La première pour une mission de contrôle technique***

Trois bureaux d'études ont répondu à cette consultation (QUALICONSULT, APAVE et VERITAS). Après examen des offres, la mission a été confiée à VERITAS pour un montant HT de 11 820 Euros.

- ***La seconde pour une mission de coordination SPS.***

Neuf bureaux d'études ont répondu à la consultation (VERITAS, IRPL, BECS, AANOCS, QUALICONSULT, KAUFMANN/ROUY, DEKRA, TUBER et MONNIN). Après examen des offres, la mission a été confiée à MONNIN pour un montant HT de 4 788 Euros

#### **Réhabilitation du réseau eaux usées de la Commune**

Dans le cadre des travaux de réhabilitation du réseau communal d'eaux usées, nécessaire pour éviter les infiltrations d'eau parasite dans le réseau, nous avons lancé fin août 2009 une consultation en procédure adaptée. Les travaux se décomposent en deux tranches, une tranche ferme pour 2009 d'un montant HT de 100 000 € et d'une tranche conditionnelle pour les années 2010 et à suivre par morceaux de 100 000 €. Sur les 24 entreprises qui avaient demandé le dossier, seules trois entreprises avaient répondu (SADE, TELEREP/GT CANALISATIONS et REHA ASSAINISSEMENT). Une réunion s'est tenue le lundi 26 octobre pour choisir l'entreprise qui réalisera les travaux. Compte tenu de l'analyse détaillée des offres par le Bureau d'études NTE, le choix s'est porté vers le groupement TELEREP / GT CANALISATIONS pour un montant HT de :

- Tranche ferme : 100 398,80 € HT
- Tranche conditionnelle : 78 625 € HT.

Les travaux ont commencé le 23 novembre 2009.

### **10-INFORMATIONS DES ADJOINTS :**

#### **M. DELAFOY ayant pouvoir de la part de M. ALLETON fait part aux conseillers des points suivants :**

1- Les chevaux de bois sont en place sur le giratoire des Queutes. Ils seront inaugurés courant janvier 2010 avec l'ensemble du conseil municipal et les différents intervenants de la réalisation.

Un projet d'éclairage de la structure est en cours.

2- La plantation de la parcelle de 4.27 Ha des Hunaudières, dans le cadre de la compensation suite au défrichement réalisé pour le projet Family II, sera réalisée la première semaine de décembre.

3- Une réunion de la commission environnement aura lieu début janvier sur le terrain de la nouvelle station d'épuration afin d'étudier le projet de nouveaux chemins de randonnées.

4- WC Publics : la réalisation est imminente. Plusieurs commissions travaillent sur le dossier.

**M. LISEMBART** intervient en indiquant que lors du déplacement au Salon des Maires à Paris, l'équipe a rencontré plusieurs sociétés proposant des projets des WC publics intéressants correspondants à la demande d'intégration architecturale pour un prix revu à la baisse par rapport à la proposition initiale 46 000 H.T.

L'installation de WC publics près du gymnase est aussi envisagée avec le même style d'équipement. Ils seront utilisés par le multi-sport.

Il indique que les consultations sont en cours :

- pour l'étude de faisabilité pour le restaurant scolaire,
- maîtrise d'œuvre pour la transformation du préau
- maîtrise d'œuvre pour l'acoustique de la garderie

D'autre part les appels d'offres pour les missions de maîtrise d'œuvre pour la construction de 2 courts de tennis couverts ainsi que pour la salle de danse et judo doivent être lancés en décembre.

Dans le lotissement du pressoir la construction qui n'avait pas respectée le cahier des charges concernant les normes pour la couverture a entrepris les travaux pour être en conformité.

**M. CORRE**

**tickets-sports** : fréquentés par 125 jeunes et animés par 4 associations.

**SMA** : en raison de la grève du 24 novembre 23 enfants ont été accueilli.

**SMIDEN** : inauguration et porte-ouverte de la cyberbase d'Ecommoy le 21 novembre 2009.

**CMJ** : visite à l'Assemblée Nationale le 25 novembre, déplacement par le train.

**Samedi 28 novembre 2009** : journée de collecte de denrées non périssables dans le cadre des restos du cœur ainsi que des jouets-livres et jeux en bon état pour le Secours Populaire.

**M. BLIN** : travaux route de Brette, actuellement l'entreprise CEGELEC intervient pour le réseau d'eau potable.

Dans le cadre du Plan d'Accessibilité Voiries et Equipement (PAVE) le diagnostic doit être établi avant fin décembre 2009, l'assistance de la DDEA a été demandée.

Concernant l'assurance du personnel 4 sociétés ont répondu à l'appel d'offres : DEXIA-GROUPAM-MMA-SMACL, le Bureau Municipal a examiné les propositions et après étude des garanties et des taux de cotisations proposées, a retenu la Société MMA. Il a été décidé de prendre une couverture avec une franchise de 10 jours.

Une consultation pour les assurances des bâtiments et des véhicules sera lancée en juin.

**Alain DELAFOY**

**Maire,**